



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



NOTE D'ORIENTATION REGIONALE CAMPAGNE CNDS 2019

Note explicative sur le soutien à l'Emploi et à l'apprentissage

Référence :

- Note N°2019-DEFIDEC-01, relative à la répartition et aux orientations des subventions de la Part territoriale du CNDS consacrée à l'emploi et à l'apprentissage pour l'année 2019

En île de France, l'objectif global à atteindre se situe à 765 conventions emplois au 31 décembre 2019. 338 nouvelles créations d'emplois pourront être soutenues en 2019. Ce volume important résulte du renouvellement des conventions signées en 2015 et arrivées à termes en 2018 ainsi que des arrêts anticipés courant 2018. Considérant ce contexte et le nouveau cadre d'engagement sur 2 ans, la stratégie régionale s'orientera en cohérence avec les orientations du CNDS 2019, sur la professionnalisation du mouvement sportif francilien par le développement d'emplois et le soutien de la pérennisation de ceux portés par les structures plus fragiles, particulièrement investies dans les priorités 2019.

Les crédits dédiés à l'emploi n'étant pas fongibles, il sera possible de soutenir la création d'emplois au-delà de l'objectif régional dans la limite des crédits régionaux de paiement et autorisation d'engagement. **En 2019, la mise en place de l'agence du sport n'impactera pas les structures en matière d'éligibilité à ce dispositif même si leur fédération auront été retenues au titre du dispositif expérimental des projets sportifs fédéraux.**

La DRJSCS coordonnera et animera le dispositif en s'appuyant sur les DDCS et les CTS-R et associant le mouvement sportif et les collectivités territoriales aux décisions. Elle veillera à l'équité de traitement des dossiers et assurera l'organisation des commissions territoriales. Le calendrier prévisionnel de la campagne 2019 est annexé.

EMPLOI CNDS CREATION

Critères :

Le soutien à l'emploi CNDS création porte sur :

- **des personnels qualifiés exclusivement** (ou engagés dans un parcours de formation aux métiers du sport visant l'obtention d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national de la certification professionnelle) ;
- embauchés en **Contrat à Durée Indéterminée (CDI)** ;
- prioritairement à **temps complet ou à mi-temps (à minima 50%), les autres quotités des temps partiels ne pourront pas être prises en compte.**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 - 75634 PARIS Cedex 13 - 01 40 77 55 00
DRJSCS-idf@jcs.gov.fr - www.ile-de-france.drjscs.gov.fr

Les missions confiées au salarié doivent s'inscrire dans les orientations du CNDS :

- le développement de la pratique fédérale, notamment dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles et territoires carencés) ;
- la promotion du « sport-santé » et du sport en entreprise ;
- le renforcement des politiques d'accueil de scolaires ;
- le renforcement des actions en matière de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport.

Types de poste :

- Educateur(rice) sportif(ve) chargé de missions techniques, pédagogiques et/ou de développement
- Agent(e) de développement;
- Educateur(rice) sportif(ve) exclusivement orienté vers développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap au sein d'associations sportives valides ;
- Les postes d'agents administratifs peuvent être éligibles à ce dispositif, **à titre exceptionnel et dérogatoire**. Si ceux-ci concourent au développement de la structure sportive et à l'atteinte des priorités du CNDS, ils pourront être soumis à la décision de la commission territoriale.

Les emplois seront destinés ou réalisés prioritairement en territoire carencé :

- quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV ;
- quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité ;
- par le programme national de renouvellement urbain (NPNRU - arrêté du 15/01/2019 en annexe) ;
- communes en contrats de ruralité (cf. Liste en annexe).

La notion de territoire carencé s'entend selon 3 critères d'éligibilité (non cumulatifs):

- le siège social du club est situé dans un QPV / quartier ultra prioritaire (PNRU) / communes en contrats de ruralité ;
- l'équipement principal utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / quartier ultra prioritaire (NPNRU) / communes en contrats de ruralité ;
- les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants de QPV / quartier ultra prioritaire (PNRU)/ communes en contrats de ruralité.

Structures éligibles :

- les clubs et associations sportives (Cf. Art R.121-1 ; Art R.121-6 du code du sport) ;
- les comités départementaux des fédérations sportives ;
- les ligues ou comités régionaux des fédérations sportives ;
- Le CROS et les CDOS ;
- Les groupements d'employeurs intervenant au bénéfice d'associations sportives ;
- les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) », dont les associations « Profession sport », pour les actions conduites en faveur des associations sportives ;
- les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs.

Montant et durée de l'aide :

- Les nouveaux emplois seront contractualisés sur **deux ans (durée incompressible)** ;
- **le plafond de l'aide est de 12 000 €** par année civile et par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète soit 12 mois et n'est pas proratisée à la date de recrutement) correspondant à 2 X 12000€ sur la durée de la convention pour un ETP ;
- Les employeurs doivent démontrer leur **capacité à pérenniser l'emploi** notamment à l'issue de la convention de 2 ans ;
- **Il n'est plus possible d'attribuer d'aide ponctuelle à l'emploi.**

Modalités :

Après un entretien avec le service de l'Etat concerné (DDCS pour les comités départementaux et les clubs et DRJSCS pour les ligues ou comités régionaux), un formulaire CERFA (12156*05) sera à renseigner et déposer via <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> accompagné des documents suivants :

- la fiche « emploi CNDS »,
- la fiche de poste prévue,
- les documents comptables (bilan et compte de résultat) N-1,
- le contrat de travail pour paiement et/ou le projet pour dépôt,
- la carte professionnelle ou le diplôme pour les éducateurs sportifs,
- la DSN ou DADS 2018 si l'association est déjà employeur.

Il est vivement conseillé aux structures de commencer dès à présent à mettre à jour leur dossier administratif sur « compte-asso » et de préparer leur dossier CERFA (12156*05) qui leur servira ensuite à renseigner les items correspondants sur l'application.

SOUTIEN DE LA PERENNISATION DES « EMPLOIS CNDS » PAR LA CONSOLIDATION

Ce dispositif concerne les postes dont les conventions sont arrivées à échéance en 2018 (au terme de leur 4^{ème} année) ou qui ont fait l'objet en 2018 d'une consolidation pour une 5^{ème} année.

Une aide supplémentaire d'un montant maximum de **5000€ par an pour 1 ETP** pourra être allouée après évaluation par les services concernés (DDCS pour les clubs et comités départementaux/DRJSCS pour les ligues et comités régionaux) pour une **poursuite de la convention sur deux ans**.

Afin de soutenir les associations les plus fragiles pour lesquels la poursuite de l'accompagnement favorisera la pérennisation du poste, cette aide pourra être portée au montant perçu en 2018.

Type d'emploi CNDS pouvant bénéficier d'une consolidation	Montant annuel maximum pour 1 ETP	Durée
Emploi CNDS Dégressif	5000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi CNDS Non Dégressif	12000€	2 ans (durée incompressible)
Aide Ponctuel à l'emploi de 2018 (APE)	12000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi Sportif Qualifié (ESQ)	12000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi Citoyens du Sport (CIEC)	9000€	2 ans (durée incompressible)

Modalités

Les associations concernées par le dispositif seront contactées par le service de l'Etat concerné (DDCS pour les comités départementaux et les clubs/DRJSCS pour les ligues ou comités régionaux).

Chaque association devra transmettre un formulaire CERFA (12156*05) à renseigner et déposer via <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> accompagné des documents suivants :

- le bilan ou rapport d'activités du- de la salarié-e,
- la fiche de paie de décembre 2018 ou la DSN ou DADS,
- la fiche de poste actualisée pour 2018 (missions et pourcentage),
- le contrat de travail (si modification).

Il est vivement conseillé aux structures de commencer dès à présent à mettre à jour leur dossier administratif sur « compte-asso » et de préparer leur dossier CERFA (12156*05) qui leur servira ensuite à renseigner les items correspondants sur l'application.

L'attribution de subvention est assujettie à la signature d'une **convention « emploi » avec le CNDS validée par le délégué territorial du CNDS après avis de la commission territoriale CNDS.**

SOUTIEN DE L'APPRENTISSAGE

Le soutien du CNDS pourra bénéficier aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage dans le champ sportif dans les conditions cumulatives suivantes :

- l'association doit être **éligible aux subventions du CNDS**, groupement d'employeurs inclus ;
- la subvention est attribuée pour **une année** ;
- la formation associée au contrat d'apprentissage doit **conduire à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage et figurant au Code du sport** ;
- l'aide se limite aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention ;
- la subvention est calculée de manière à ce que, après déduction de toutes les aides de droit commun et des aides locales éventuelles (collectivités, sponsors...), **un coût résiduel de 300 euros par mois reste à la charge de l'employeur** ;
- la subvention est plafonnée à 6 000 € par an.

Le portail de l'alternance du Ministère du Travail présente des informations utiles et notamment une simulation en ligne des salaires et des coûts employeurs relatifs à l'apprentissage :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

Les dossiers seront instruits par les DDCS, puis transmis à la DRJSCS qui assurera une coordination régionale du dispositif en vue de la présentation lors des commissions territoriales de juin 2019 et septembre 2019 pour les derniers dossiers.

RAPPEL

Pour être recevable, les dossiers doivent être déposés sur plateforme « COMPTE-ASSO » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> avant la date limite de dépôt **soit le 19 AVRIL 2019 pour un passage lors de la commission territoriale de juin 2019.**

Il est vivement conseillé aux structures de commencer dès à présent à mettre à jour leur dossier administratif sur « compte-asso » et de préparer leur dossier CERFA (12156*05) qui leur servira ensuite à renseigner les items correspondants sur l'application.

L'attribution de subvention du CNDS est assujettie à la signature d'une convention « emploi » avec le CNDS après avis de la commission territoriale CNDS et validation du délégué territorial du CNDS.

Les bénéficiaires de subvention s'engagent à apposer le logo1 du CNDS (téléchargeable sur <http://www.cnds.sports.gouv.fr/Telechargement-des-logos>) sur tous documents ou supports de communication relatifs aux actions financées.

Contact DRJSCS – Pôle Sport – Pour les ligues et comités régionaux

Sophie Bidault - sophie.bidault@jcs.gouv.fr - 01 40 77 56 06

Thierry Vion - thierry.vion@jcs.gouv.fr – 01 40 77 55 35

CALENDRIER PREVISIONNEL DE GESTION DE LA CAMPAGNE CNDS 2019

Soirée d'information des présidents de Ligues et Comités	12 mars 2019
Ouverture de « Compte Asso » pour la partie « dépôt »	Date non confirmée à ce jour / 18 mars au plus tôt selon les dernières informations du CNDS
1^{ère} Commission territoriale de Lancement	Semaine 13 (du 25 au 31 mars) à Semaine 15 (du 8 au 12 avril) en cours de programmation
Echéance de dépôt des dossiers « JAN » « CIAPS »	19 avril 2019
Clôture de Compte Asso	19 avril 2019 (sous réserve de la date d'ouverture)
Retour des tableaux d'Appels à projets « JAN » et « CIAPS » « Emplois » et « Apprentissage » par les DDCS	24 mai 2019
Envoi des documents au Délégué Territorial du CNDS	5 juin 2019 (15 jours avant la CT)
Envoi des documents aux membres de la CT	12 juin 2019 (8 jours avant la CT)
2^{nde} Commission territoriale (Emplois, Apprentissage, JAN, CIAPS)	Semaine 25 : le 20 juin 2019 (idéalement)
Traitement des dossiers « JAN » dans Osiris et des conventions si > 23000€	Du 21 juin au 28 juin
Echéance de transmission des décisions d'attribution des subventions au CNDS « JAN »	Avant le vendredi 28 juin 2019
Retour des tableaux d'appels à projets Emplois / reliquat CIAPS par les DDCS pour la 3 ^{ème} CT.	2 septembre 2019
Envoi des documents au Délégué Territorial	4 septembre 2019
Envoi des documents aux membres de la CT	11 septembre 2019
3^{ème} Commission territoriale (Emplois et reliquats éventuels CIAPS et Apprentissage)	Semaine 38 - du 9 au 13 septembre
Date limite pour l'envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS pour validation des derniers engagements juridiques par le CNDS	27 septembre 2019
Date limite pour l'envoi des états de paiement sur OSIRIS	4 Octobre 2019
Date limite pour la réception au CNDS des courriers comprenant les états de paiement et les pièces jointes afférentes (conventions, RIB...).	18 octobre 2019

CONTRATS DE RURALITE EN ILE-DE-FRANCE AU 15 FEVRIER 2019

Seine-et-Marne :

- CC Pays de Montereau
- CC Bassée-Montois
- CC Pays de Nemours
- CC du Provinois
- CC des 2 Morin –
- CC de Coulommiers

Yvelines :

- GPS&O : Grand Parc Seine et Oise
- VGP : Versailles Grand-Parc
- CART : Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires
- CCCY : Communauté de communes Coeur d'Yvelines
- CCPH : Communauté de communes du Pays Houdanais

Essonne :

- CA de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE)
- CC des 2 Vallées (CC2V)
- CC du Val d'Essonne (CCVE)
- CC Entre Juine et Renarde (CCEJR)
- CC Le Dourdannais en Hurepoix (CCDH)

Val d'Oise :

- CC Sausseron Impressionnistes
- CC Vexin Centre
- CC Carnelle Pays de France

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pour vérifier si une adresse est en Quartiers prioritaires de la politique de la ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville>

75 Paris - Paris

QP075001	Bédier - Boutroux
QP075002	Chaufourniers
QP075003	Villa d'Este
QP075004	Kellermann - Paul Bourget
QP075005	Jeanne D'Arc - Clisson
QP075006	Oudiné - Chevaleret
QP075007	Didot - Porte de Vanves
QP075008	Porte De Saint-Ouen - Porte Pouchet
QP075009	Blémont
QP075010	Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - ...
QP075011	La Chapelle - Evangile
QP075012	Goutte D'Or

QP075013 Porte De La Chapelle - Charles Hermite

QP075014 Stalingrad Riquet

QP075015 Michelet - Alphonse Karr - ...

QP075016 Danube - Solidarité - ...

QP075017 Algérie

QP075018 Compans - Pelleport

QP075019 Les Portes Du Vingtième

QP075020 Grand Belleville 10ème - 11ème - ...

77 Seine-et-Marne - CA de la Brie Francilienne

QP077001 La Renardière

77 Seine-et-Marne - CA Marne et Chantereine

QP077002 La Grande Prairie

QP077003 Schweitzer - Laennec

77 Seine-et-Marne - CA Marne et Gondoire

QP077004 Orly Parc

77 Seine-et-Marne - CA Marne la Vallée - Val Maubuée

QP077005 Les Deux Parcs-Luzard

QP077006 L'Arche Guedon

QP077007 Le Mail

77 Seine-et-Marne - CA Melun Val de Seine

QP077008 La Plaine De Lys - Bernard De Poret

QP077009 Les Courtillerai - Le Circé

QP077010 Plateau De Corbeil - Plein-ciel

QP077011 Les Mezereaux

QP077012 L'Almont

77 Seine-et-Marne - CA Pays de Meaux

QP077013 Beauval Dunant

77 Seine-et-Marne - CC Deux Fleuves

QP077014 Surville

77 Seine-et-Marne - CC du Pays de Fontainebleau

QP077015 Les Fougères

77 Seine-et-Marne - CC du Pays Fertois

QP077016 Résidence Montmirail

77 Seine-et-Marne - CC du Provinois

QP077017 Champbenoist

77 Seine-et-Marne - CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts

QP077018 Anne Franck

77 Seine-et-Marne - CC Pays de Coulommiers

QP077019 Les Templiers

77 Seine-et-Marne - CC Pays de Nemours

QP077020 Mont Saint Martin

77 Seine-et-Marne - CC Plaines et Monts de France

QP077021 Quartier République Vilvaudé

77 Seine-et-Marne - CA de Sénart

QP077022 Lugny Maronniers - Résidence Du Parc

QP077023 Centre Ville - Quartier De L'Europe

QP077024 Droits De L'Homme

78 Yvelines - CA de Mantes en Yvelines

QP078001 Val Fourré

QP078002 Merisiers Plaisances

QP078003 Domaine De La Vallée

78 Yvelines - CA de Saint Quentin en Yvelines

QP078004 Petits Prés Sept Mares

QP078005 Pont Du Routoir 2

QP078006 Merisiers-Plaine De Neauphle

QP078007 Jean Macé

QP078008 Bois De L'Etang

78 Yvelines - CA des 2 Rives de la Seine

QP078009 Oiseaux

QP078010 Fleurs

QP078011 Noe-Feucherets

QP078012 Cité Du Parc

78 Yvelines - CC Coteaux du Vexin

QP078013 Centre-Sud

78 Yvelines - CA de la Boucle de la Seine

QP078014 Alouettes

QP078015 Plateau

QP078016 Vieux Pays

78 Yvelines - CC de l'Ouest Parisien

QP078017 Valibout

78 Yvelines - CC des Etangs (Cce)

QP078018 Friches

78 Yvelines - CA Poissy-Acheres-Conflans Sainte Honorine

QP078019 Beauregard

QP078020 Saint Exupéry

78 Yvelines - CA Seine & Vexin Com Agglo

QP078021 Cinq Quartiers

QP078022 Cité Renault - Centre Ville

91 Essonne - CA du Val d'Orge (Cavo)

QP091001 Le Bois Des Roches

QP091007 Les Ardrets

QP091008 Les Aunettes

QP091009 La Grange Aux Cerfs

QP091010 Les Aunettes

91 Essonne - CA de Seine-Essonne (Case)

QP091002 Les Tarterêts

QP091003 Montconseil

QP091004	La Nacelle
QP091005	Rive Droite
91 Essonne - CA du Plateau de Saclay (Caps)	
QP091006	Quartier Ouest
91 Essonne - CA du Val d'Yerres (Cavy)	
QP091011	Les Hautes Mardelles
QP091012	Plaine - Cinéastes
QP091013	Le Vieillet
91 Essonne - CA Europ'essonne (Caee)	
QP091014	Bel Air - Rocade
QP091015	Bièvre Poterne - Zola
QP091039	Opéra
91 Essonne - CA Evry Centre Essonne (Caece)	
QP091016	Le Canal
QP091017	Pyramides - Bois Sauvage
QP091018	Les Aunettes
QP091019	Champtier Du Coq
QP091020	Petit Bourg
QP091021	Le Parc Aux Lièvres
QP091022	Les Passages
QP091023	Les Epinettes
QP091024	Champs Elysées
QP091025	Le Plateau
91 Essonne - CA les Lacs de l'Essonne (Cale)	
QP091026	La Grande Borne - Le Plateau
QP091027	Grigny 2
91 Essonne - CA les Portes de l'Essonne (Calpe)	
QP091028	Le Noyer Renard
QP091029	Clos Nollet
QP091030	Grand Vaux
91 Essonne - CA Sénart Val de Seine (Casvs)	
QP091031	Les Bergeries
QP091032	La Forêt
QP091033	La Croix Blanche
QP091034	La Prairie De L'Oly
91 Essonne - CC de l'Arpajonnais (Cca)	
QP091035	Quartier Sud
QP091036	Le Tiec
91 Essonne - CC Etampois Sud Essonne (Ccese)	
QP091037	Plateau De Guinette
QP091038	La Croix De Vernailles
92 Hauts-de-Seine - Clichy	
QP092001	Bac D'Asnières - Beaujon
QP092014	Entrée De Ville

92 Hauts-de-Seine - CA du Mont Valérien

QP092002 Université I
QP092003 Université II
QP092006 Chemin De L'île
QP092007 Le Parc
QP092016 Petit Nanterre

92 Hauts-de-Seine - CA des Hauts de Bièvre

QP092004 Noyer Doré
QP092005 Cité Jardins

92 Hauts-de-Seine - CA Sud de Seine

QP092008 Abbé Grégoire - Mirabeau
QP092009 Tertres-Cuverons
QP092020 Cité Des Musiciens

92 Hauts-de-Seine - Asnières-sur-Seine & Gennevilliers

QP092010 Les Courtilles
QP092012 Hauts d'Asnières
QP092013 Agnettes
QP092017 Grésillons Voltaire I - Gabriel Péri
QP092018 Grésillons Voltaire II - Grésillons

92 Hauts-de-Seine - Colombes

QP092011 Fossés Jean
QP092015 Petit Colombes
QP092021 Les Musiciens

92 Hauts-de-Seine - Villeneuve-la-Garenne

QP092019 AIRE 2029

93 Seine-Saint-Denis - Le Blanc-Mesnil & Villemomble & CA Plaine Commune & CA Est Ensemble & CA de l'Aéroport du Bourget

QP093001 Secteur Gare - Aviatic
QP093002 Secteur Saint-Nicolas - Guynemer - ...
QP093004 Quartier Avenir Parisien
QP093005 Quartiers La Muette - Village Parisien
QP093006 Quartiers Economie - Les Oiseaux
QP093007 Thorez - Larivière - ...
QP093008 La Capsulerie
QP093009 Le Plateau - Les Malassis - ...
QP093010 Les Courtilières - Pont-De-Pierre
QP093011 Quartier Salengro - Gaston Roulaud - ...
QP093012 Blanqui
QP093013 Marnaudes - Fosse Aux Bergers - ...
QP093014 Abreuvoir - Bondy Nord - ...
QP093015 Trois Communes - Fabien
QP093016 Branly - Boissière
QP093018 Bel Air - Grands Pêcheurs - ...
QP093019 Jean Moulin - Espoir
QP093020 Béthisy
QP093021 Le Londeau

QP093022	La Boissière
QP093023	Sept Arpents - Stalingrad
QP093024	Quatre Chemins
QP093025	Marcel Cachin
QP093026	Quartier de L'Horloge
QP093027	Gagarine
QP093028	Franc Moisin - Cosmonautes - ...
QP093029	Centre Ville
QP093030	Orgemont
QP093031	La Source - Les Presles
QP093032	Thorez-Géraux
QP093033	Méchin - Bocage
QP093034	Paul-Cachin
QP093035	Centre Ville - Chatenay - ...
QP093036	Joncherolles - Fauvettes
QP093037	Plaine - Landy - ...
QP093038	Pleyel
QP093039	Grand Centre - Sénard
QP093040	Floréal Saussaie Allende
QP093041	Plaine Trezel - Chaudron
QP093042	Saint-Rémy - Joliot Curie - ...
QP093043	Langevin - Lavoisier - ...
QP093044	Cordon
QP093045	Michelet - Les Puces - ...
QP093046	Vieux Saint-Ouen
QP093047	Pasteur - Arago - ...
QP093048	Centre Elargi
QP093049	Quartier Politique De La Ville
QP093055	Secteur Nord Pont-Yblon

93 Seine-Saint-Denis - CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil

QP093003	Haut Clichy - Centre Ville - ...
----------	----------------------------------

93 Seine-Saint-Denis - Rosny-sous-Bois

QP093017	Boissière - Saussaie-Beauclair
QP093062	Pré-Gentil
QP093063	Marnaudes - Bois-Perrier

93 Seine-Saint-Denis - Aulnay-sous-Bois & CA Terres de France

QP093050	Rougemont
QP093051	Montceleux - Pont Blanc
QP093052	Parc De La Noue - Picasso - ...
QP093053	Tremblay Grand Ensemble
QP093054	Les Beaudottes

93 Seine-Saint-Denis - Gagny

QP093056	Jean Moulin - Jean Bouin
QP093057	Les Peupliers

93 Seine-Saint-Denis - Neuilly-sur-Marne

QP093058	Val Coteau
----------	------------

93 Seine-Saint-Denis - Noisy-le-Grand

QP093059 Mont d'Est - Palacio

QP093060 Pavé-Neuf

QP093061 Champy - Hauts Bâtons

94 Val-de-Marne - CA Seine Amont

QP094001 Pierre Et Marie Curie

QP094008 Gagarine

QP094009 Ivry Port

QP094010 Monmousseau

QP094011 Colonel Fabien

QP094012 Centre Ville : Defresne - Vilmorin - ...

QP094013 Commune De Paris - 8 Mai 1945

QP094014 Balzac

QP094032 Quartier Sud

94 Val-de-Marne - CA Val de Bièvre

QP094002 Irlandais - Paul Vaillant Couturier - ...

QP094015 Péri - Schuman Bergonié

QP094016 Chaperon Vert

QP094017 Jardins Parisiens

QP094018 Lallier

QP094019 Jardins Parisiens - Stade

QP094020 Alexandre Dumas

QP094021 Lebon - Hochart - ...

QP094022 Lozait Nord - Grimau - ...

QP094042 Cité Jardins

94 Val-de-Marne - Champigny-sur-Marne & Valenton & Villeneuve-Saint-Georges & CA Plaine Centrale du Val de Marne & CA Haut Val de Marne

QP094003 La Haie Griselle - La Hêtraie

QP094004 Chantereine

QP094005 Mont Mesly - La Habette - ...

QP094006 Petit Pré - Sablières

QP094007 Les Bleuets

QP094024 Les Quatre Cités

QP094025 L'Egalité

QP094026 Les Mordacs

QP094027 Le Bois L'Abbé

QP094028 Le Plateau

QP094035 Polognes-Centre Ville - Le Plateau - ...

QP094036 Lutèce- Bergerie

QP094037 Centre Ville

QP094038 Le Quartier Nord

QP094039 Le Quartier Nord- Les Tours

QP094040 Triage

94 Val-de-Marne - Bonneuil-sur-Marne

QP094023 Fabien

94 Val-de-Marne - Fontenay-sous-Bois

QP094029 La Redoute (Le Fort-Michelet)

QP094030 Les Larris

94 Val-de-Marne - Orly

QP094031 Quartier Est

94 Val-de-Marne - Saint-Maur-des-Fossés

QP094033 Rives De La Marne

94 Val-de-Marne - Thiais

QP094034 Les Grands Champs

94 Val-de-Marne - Villiers-sur-Marne

QP094041 Portes De Paris - Les Hautes-Noues

95 Val-d'Oise - CA de la Vallée de Montmorency

QP095001 Noyer Crapaud

QP095020 Les Lévriers

QP095021 Centre Ville

QP095041 Les Raguenets

95 Val-d'Oise - CA Argenteuil - Bezons

QP095002 Justice - Butte Blanche

QP095003 Champioux

QP095004 Brigadières - Henri Barbusse

QP095005 Val D'Argent Nord

QP095006 Val D'Argent Sud

QP095007 Champagne

QP095008 Joliot Curie

QP095009 Centre Ville

QP095010 Delaune Masson Colomb

95 Val-d'Oise - CA de Cergy-Pontoise

QP095011 Axe Majeur - Horloge

QP095012 La Sébille

QP095013 Les Dix Arpents

QP095014 Le Moulinard

QP095015 Marcouville

QP095016 Louvrais

QP095017 Chennevières - Parc Le Nôtre

QP095018 Clos Du Roi

QP095019 Les Toupets - Côte Des Carrières

95 Val-d'Oise - CA Val et Forêt & CA le Parisis

QP095022 Mare Des Noues

QP095023 Montédour

QP095024 Les Naquettes

QP095025 Les Frances

QP095026 Clos Saint Pierre Elargi

QP095027 Bas Des Aulnaies - Carreaux Fleuris - ...

QP095028 Les Pins

QP095029 Les Sarments Et Les Nérins

QP095039 Les Chênes

95 Val-d'Oise - CA Roissy Porte de France

QP095030 Cottage Elargi

QP095031 Grandes Bornes Elargies

95 Val-d'Oise - CA Val de France

QP095032 Dame Blanche

QP095033 Lochères

QP095034 Carreaux - Fauconnière - ...

QP095035 Saint Blin

QP095036 Rosiers Chantepie

QP095037 Village - Mozart

QP095038 Village - Le Puits La Marlière - ...

95 Val-d'Oise - CC du Haut Val d'Oise

QP095040 Le Village

https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP_r%c3%a9gions/

Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030555954&categorieLien=id>

ARRETE DU 15 JANVIER 2019 RECTIFIANT LA LISTE DES QPV VISES A TITRE COMPLEMENTAIRE PAR LE NPNRU (QUARTIERS D'INTERET REGIONAL)

<https://www.anru.fr/fre/Mediatheque/Textes-officiels/Arrete-du-15-janvier-2019-rectifiant-la-liste-des-QPV-vises-a-titre-complementaire-par-le-NPNRU-quartiers-d-interet-regional>